



Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

Réunion du : Jeudi 30 avril 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football

Président : M. Abdelhafid HORMI.

Présents :

Excusés : M. MEZOUANI Mehdi, ORTUNO Jean Claude, M. ESCHYLLE Michel , DOUCY Mathieu et
DESCHAMP Guy (lieutenant de police) et Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES)

Secrétaire de Séance : M. VALLEZ Alexandre

1. [Invitations club](#)

➤ 18h00: Match de U15 D1 n° 54808172 : Aulnaysienne esp. 1 - Ja Drancy 1 :

La CDPME remercie la présence de M. BOUDRAA Razik, éducateur du club de la JA Drancy présent.

La commission revient sur les faits qui se sont déroulés au match aller.

La CDPME décide que la rencontre se jouera avec trois arbitres officiels expérimentés, et un délégué officiel. L'arbitre central ainsi que l'assistant 1 seront à la charge de l'Aulnaysienne Esp., tandis que l'assistant 2 et le délégué seront à la charge de la JA Drancy.

Le dossier est transmis à la CDA pour la désignation des arbitres.

2. [Organisation d'un match sensible.](#)

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Président
M. Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de Séance
M. Alexandre Vallez.